

Délibération **2024CS12** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) – Désignation d'un représentant titulaire suite à vacance

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 janvier 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

En entrée de séance, le quorum était atteint avec 54 votants pour 51 requis.

- 40 membres présents,
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Ghislaine PEY, Viviane DARGER, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Florelle NOUGUIER, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc JAUBERT, Patrick COURTECUISSIE, Thierry BENOIT, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS BRIAND, Michel GASQUET, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Dominique PESSEMESE-HOMDOWICZ, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA, Sébastien TROUSSE.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Yolande PRIMO à Patrick PEYTHIEUX
Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSIE
Karine MASSE à Marc BOTTERO
Béatrice TERRASSON à Valérie PEISSON
Marion MAGNAN à Laurie SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Claire ARAGONES
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs

Patrice VARAIRE à Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSIE
Richard KITAEFF à Michèle MALIVEL
Alain FERETTI à Michel BESTAGNO
Richard ROUZET à Grigori GERMAIN
Théo FONTAINE à Valérie PEISSON
Sergio ILOVAISKY à Fabien GERVAIS BRIAND
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Étaient excusés :

Mesdames Ghislaine PINGUET, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabrina CAIRE, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Laurence DELUZE

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Messieurs Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Grégory BALLIN, Romain POCHET, Nicolas HUMBERT, Christophe MADROLLE, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Jacques MACHEFER, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrick MERLE.

Etaient absents :

Mesdames Sandrine PEREIRA, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH, Charlotte CARBONNEL.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Luc MOILA, Thierry RICHARME, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kevin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jérôme DUBOIS, Jean-Philippe RIVET, Roland CICERO.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.121-3 du code de l'urbanisme désignant les agences d'urbanisme comme des organismes de réflexion et d'étude ayant notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment des SCOT ;

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 26 février 2009 relative aux agences d'urbanisme, portant sur les conditions de financement, modalités de financement et rôles des services de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) modifiés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 juin 2013 ;

Vu la délibération 2020CS50 du 11 décembre 2020 approuvant l'adhésion du Parc à l'AURAV et procédant notamment à la désignation de Mme GRELET comme son représentant titulaire ;

Vu la démission de Madame GRELET de sa fonction de conseillère municipale de La Bastidonne rendant caduques sa fonction de déléguée auprès du Parc et celle de représentant du Parc auprès des organismes extérieurs ;

Considérant la vacance sur la fonction de représentant titulaire du Parc auprès de l'AURAV ;
Vu l'avis de la commission Aménagement Durable et Transition énergétique du 20 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

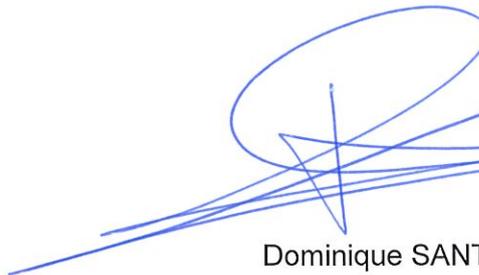
- **DESIGNE** comme nouveau représentant titulaire auprès de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse : Mickaël CAVALIER, délégué d'Ansois
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

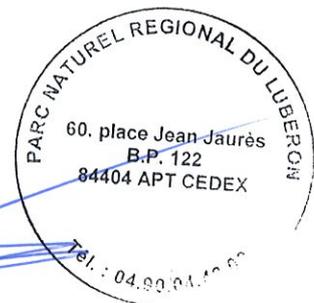
Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente



Dominique SANTI



Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 084-258402346-20240124-2024CS12-DE